Envoyé en préfecture le 18/06/2025
Reçu en préfecture le 18/06/2025
Publié le 18/06/2025
ID : 030-213001258-20250617-DE202506_11-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GARONS

SEANCE DU MARDI 17 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le mardi 17 juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire de GARONS.

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
25	**17**	**17**	**10 juin 2025**	**10 juin 2025**

Absents excusés : Mesdames Nathalie PADE, Christel PEREZ, Monique BOYER, Marlène VALENZA et Viviane XAYKAO, Messieurs Alain LASSERRE, Philippe PAILHES et Francis LEJEUNE.

Secrétaire de séance : Madame Brigitte MALIGE.

Objet de la délibération DE202506_11 - DENOMINATION DE LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire rapporte :

La commune est attachée au principe d'identité attribué à chaque bâtiment communal. Cette dénomination permet d'inscrire pour la postérité les Hommes et les Femmes qui ont marqué notre ville et ainsi de leur rendre hommage.

Dans cet esprit il convient d'honorer notre Ami, Alain Dalmas, Maire de Garons de 2008 à 2025. Elu dès 1971, tout au long de ces mandats comme Conseiller Municipal, Adjoint ou Maire, son investissement pour le bien commun, son Village devenu Ville a été sans faille.

Dans la lignée des grands Maires qui ont marqué la commune par leur empreinte, Monsieur Xavier Tronc, le Docteur Jean Yannicopoulos, Alain Dalmas restera dans le souvenir des garonnaises et garonnais et laissera un véritable héritage à tous les administrés.

Durand ces années de mandats d'élu local il transformera la ville de Garons en l'embellissant, la développant, en améliorant son cadre de vie et en la dotant d'équipements publics de 1er ordre ; la réhabilitation de l'Hôtel de Ville, l'aménagement de la médiathèque Saint-Exupéry, la création de la Halle de Sports et du Centre Technique Communal, ou encore la construction de l'école Francis Soirat.

Distingué à plusieurs reprises pour ses actions et son dévouement : Chevalier du Mérite Agricole, Chevalier de l'Ordre National du Mérite et Chevalier de la Légion d'Honneur, il était un homme doté d'un grand humanisme qui n'aura cessé d'assumer ses convictions.

Attaché aux traditions et aux festivités en ayant contribué notamment au succès des Férias Garonnaises, il est proposé, afin de lui rendre hommage, de dénommer la Salle des Fêtes, rare bâtiment sans nom : Alain Dalmas.

Envoyé en préfecture le 18/06/2025
Reçu en préfecture le 18/06/2025
Publié le 18/06/2025
ID : 030-213001258-20250617-DE202506_11-DE

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE UNIQUE : d'approuver la dénomination : Salle des Fêtes Alain Dalmas.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Yves RODRIGUEZ
Maire de Garons

Brigitte MALIGE
Secrétaire de Séance

MAIRIE DE GARONS (GARD)

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.